

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1053

8 avril 2016

### SOMMAIRE

2512 H S.A. ....	50500	Keith & Cie (Lux) Holding SPF S.à r.l. ....	50504
3F Fund .....	50500	L-V Holdings S.à r.l. ....	50507
Astorg VI .....	50536	Marbrerie Tom Gelhausen S.à r.l. ....	50506
Balderton Capital IV L1 S.à r.l. ....	50501	MSEOF Airport S.à r.l. ....	50513
Balderton Capital V L1, S.à r.l. ....	50502	Neerveld 101-103 S.à r.l. ....	50504
Balderton Capital V L2, S.à r.l. ....	50502	Neovara European Mezzanine Partners 2003- C S.à r.l. ....	50502
Beaux Immo Sàrl .....	50541	Online Retail Group S.A. ....	50506
Bgold et Westfield, S.e.n.c. ....	50498	Ottavia S.A. ....	50505
Boa Vibe S.à r.l. ....	50498	PROCAP Wiltz .....	50505
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l. ....	50498	PW Economics S.à r.l. ....	50505
Brascon Holding .....	50501	Secofine S.à r.l. ....	50503
Canyon Capital Finance S.à.r.l. ....	50521	Seshat Airport S.A. ....	50513
CEREP Broadwalk S.à r.l. ....	50501	Softpar S.A. ....	50544
Chestnut Holdings S.à.r.l. ....	50499	Three Hills Partners I S.à r.l. ....	50544
Dafode S.A. ....	50498	Top Net De Luxe S.à r.l. ....	50506
Dentsply SE S.à r.l. ....	50500	TSC Property Holding S.à r.l. ....	50506
DGMP .....	50499	Tsemah S.A. ....	50505
Digeco S.A. ....	50502	United Caps Wiltz .....	50505
Dole Luxembourg II S.à r.l. ....	50499	Vem Holding S.à r.l. ....	50504
Duisburg Realty Investments I S.A. ....	50544	Vivalto Home .....	50502
Finalink S.A. ....	50501	VRI S.A. ....	50503
Fortum Finance Ireland Limited .....	50499	White Cloud II GP S.à r.l. ....	50503
German Office VII GOH S.à r.l. ....	50501	Woodie et Roynet, S.e.n.c. ....	50504
Global Paints S.A. ....	50501	Wyeth Whitehall Sà r.l. ....	50500

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.500.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.782.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique prises en date du 3 février 2016 que le mandat de gérant unique de la Société a été confié, avec effet au 29 décembre 2015, à Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg Sàrl, une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B105335.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061484/15.

(160022578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Bgold et Westfield, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 501.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.593.

—  
EXTRAIT

La dissolution et mise en liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 22 décembre 2015, avec effet à la date de ce jour.

Les associés ont nommé Kessel S.à r.l., ayant son siège social à 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156581, comme liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2016.

Signature.

Référence de publication: 2016061492/15.

(160022746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Boa Vibe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4845 Rodange, 58, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 165.485.

—  
En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Monsieur FERREIRA MARTINS Manuel Joao, donne sa démission en tant que gérant technique de la société mentionnée sous rubrique et cela avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FERREIRA MARTINS Manuel Joao

Référence de publication: 2016061493/12.

(160022433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Dafode S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.374.

—  
EXTRAIT

Comme décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2016, La Société prend acte de la démission de Madame Sandrine Bisaro, Administrateur et Madame Christelle Mathieu, Administrateur avec effet au 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016061534/12.

(160022890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**DGMP, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-7625 Larochette, 12, rue Scheerbach.  
R.C.S. Luxembourg B 162.956.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2015*

Madame Ingila BOKUNGU cède 1 part à Monsieur Georges M'BUYI qui accepte. Après la cession actée et acceptée, le capital se répartit comme suit:

Georges M'BUYI .....	19 parts
Ingila BOKUNGU .....	1 part
G. M'BUYI / I. BOKUNGU.	

Référence de publication: 2016061538/13.

(160022899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.099.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 janvier 2016*

1. Monsieur Mark DRUKSEIT, a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Victor ESQUIVEL, administrateur de sociétés, né à Monterrey, (Nouveau Mexique), le 23 avril 1969, demeurant professionnellement à Milan 20144, Italie, 10, Viale San Michele del Cardo, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 04.02.2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061540/16.

(160022665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Fortum Finance Ireland Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.853.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la Société prises en date du 29 octobre 2015:

1. que la démission de Mr Jouni Huttunen en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30/10/2015;
3. que Mme Satusäde Salonen, avec adresse professionnelle: Prinsenlaan 128 4818 CP Breda, est nommée nouvelle gérante de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2016061574/14.

(160022522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Chestnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Adtrid.  
R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016074591/11.

(160039217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

**Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.180.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée, comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061899/17.

(160023097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**3F Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 154.994.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 janvier 2016*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc NEYENS, Jean-Noël DELBOS, Stéphane RADIGUET et Régis LEONI, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 03 février 2016.

*Pour 3F FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016061916/18.

(160022893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**2512 H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.678.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065672/9.

(160027060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Dentsply SE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.854,38.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 182.101.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016070933/10.

(160034360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016065103/9.  
(160027443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

---

**Brascon Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.330.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016065784/9.  
(160028785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Finalink S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016065960/9.  
(160027723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**German Office VII GOH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 184.355.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016066730/9.  
(160029237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Global Paints S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 118.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016066744/9.  
(160029295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

---

**Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 920.371,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016070843/9.  
(160034795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Les comptes annuels au 18 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016064680/9.  
(160026491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**Balderton Capital V L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 87.510,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 177.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016070845/9.  
(160034785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Balderton Capital V L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 87.510,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 177.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016070846/9.  
(160034784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Digeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 165.864.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 février 2016. Delphine MUNIER.  
Référence de publication: 2016070938/10.  
(160034295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Vivalto Home, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

*Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 juin 2015*

1. Les Administrateurs sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2019:

*Administrateurs*

- La société SOGEVA PARTICIPATIONS, avec son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique Laval demeurant au 47, route de Bettembourg, L-1898 Kockelscheuer.
  - Monsieur Miguel Reynders, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. La société Osiris Audit & Associés Sarl, avec son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, est nommée réviseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2019.

Pour extrait conforme

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2016061891/17.

(160022783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**VRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 194.504.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'administration en date du 27 Janvier 2016:*

La démission de l'Administrateur:

- Sven OLSSON, avec adresse à Palsgatan 38B, 25221 Helsingborg Suède a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'administration en date du 28 Janvier 2016:*

La nomination de l'Administrateur:

- Erasmus CLOETE, avec adresse à 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 28 Janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061893/17.

(160023004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**White Cloud II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 197.858.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement:

BXR Funds BV, associé, a désormais son siège social au 160 Zuidplein (H-Tower 19<sup>th</sup> floor), 1077 XV Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016061897/16.

(160022499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Secotine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.994.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2016.

*Pour: Secotine S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016074955/14.

(160039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.617.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.778.

Les comptes annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071172/10.

(160034363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Vem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.216.

En date du 27 janvier 2016 et avec effet immédiat, Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant, de la société VEM Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192216.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

*Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2016061889/15.

(160022544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Woodie et Roynet, S.e.n.c., Société en nom collectif.****Capital social: EUR 553.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.448.

**LIQUIDATION**

La dissolution et mise en liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 21 décembre 2015, avec effet à la date de ce jour.

Les associés ont nommé Headstart Management Services S.à r.l., ayant son siège social à 7, me Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155181, comme liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2016.

Signature.

Référence de publication: 2016061898/16.

(160022751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Keith & Cie (Lux) Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.552.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Février 2016.

Keith & Cie (Lux) Holding SPF S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Référence de publication: 2016072897/14.

(160036480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

---

**Ottavia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071195/9.

(160034889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Tsemah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 117.183.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 28.12.2015*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Patrick GETREIDE, Dirigeant de sociétés, né à Paris, le 26/05/1954, domicilié au 74, Avenue Molière, B-1190 Bruxelles, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSEMAH S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2016061881/15.

(160022941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**United Caps Wiltz, Société Anonyme,  
(anc. PROCAP Wiltz).**

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.874.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 mars 2014*

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour le terme d'un an le mandat du réviseur d'entreprise agréé, la société H.R.T. Révision S.A., société anonyme avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 mars 2015*

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour le terme d'un an le mandat du réviseur d'entreprise agréé, la société H.R.T. Révision S.A., société anonyme avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061883/18.

(160022470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**PW Economics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 33, rue Hicht.  
R.C.S. Luxembourg B 168.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016071224/11.

(160034724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Online Retail Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.217.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2016071193/10.

(160034294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

## EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts effectif au 2 février 2016, la totalité des parts sociales détenues dans la Société par TSC Fund, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), constituée et existant sous forme d'une société en commandite par actions et sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 147 956, a été transférée de la manière suivante:

- 360.000 parts sociales ont été transférées à Mosella Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 182.031.000,-, dont le siège social est établi au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 51918;

- 90.000 parts sociales ont été transférées à Cardif Lux Vie S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 23-25, avenue de la Porte-neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 47240.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

- Mosella Consult S.à r.l.: 360.000 parts sociales

- Cardif Lux Vie S.A: 90.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TSC Property Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2016061880/25.

(160022931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Marbrerie Tom Gelhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.551.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071151/9.

(160034716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Top Net De Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5531 Remich, 24, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 37.100.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072519/10.

(160036400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

**L-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 201.762.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of January,  
before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LV Acquisition Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, notary clerk, residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

*Agenda*

The agenda of the Meeting is as follows:

1) Waiver of the convening notice;

2) Decision to correct an error contained in the fifth resolution of the deed of Maître Jean Seckler of December 30, 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Deed), having increased the share capital of L-V Holdings S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.762 (the Company) by an amount of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,131,685) so as to bring it to an amount of one million one hundred and fifty thousand five hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,150,585), by way of issuance of:

- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A1 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A2 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A3 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A4 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A5 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B1 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B2 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B3 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B4 Shares; and
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B5 Shares;

all in registered form and all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

3) Decision to correct an error contained in the sixth resolution of the Deed;

4) Decision to correct an error contained in the seventh resolution of the Deed; and

5) Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder notes it was wrongly stated that the share capital of the Company increased by an amount of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,131,685) so as to bring it at one million one hundred and fifty thousand five hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,150,585), by way of issuance of:

- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A1 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A2 Shares;

- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A3 Shares;
  - one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A4 Shares;
  - one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A5 Shares;
  - sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B1 Shares;
  - sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B2 Shares;
  - sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B3 Shares;
  - sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B4 Shares; and
  - sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B5 Shares;
- all in registered form and all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Sole Shareholder notes that the share capital of the Company should be increased by an amount of one million one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,128,485) so as to bring it at one million one hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,147,385) by way of issuance of:

- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A1 Shares;
  - one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A2 Shares;
  - one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A3 Shares;
  - one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A4 Shares;
  - one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A5 Shares;
  - fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B1 Shares;
  - fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B2 Shares;
  - fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B3 Shares;
  - fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B4 Shares; and
  - fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B5 Shares;
- all in registered form and all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder notes the following subscriptions were wrongly stated, i.e.:

- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A1 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A2 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A3 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A4 Shares;
- one hundred and fifty-seven thousand two hundred and sixty-eight (157,268) Class A5 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B1 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B2 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B3 Shares;
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B4 Shares; and
- sixty-nine thousand sixty-nine (69,069) Class B5 Shares;

all in registered form and all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and an aggregate nominal value of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,131,685), and to fully pay them up by way of a contribution in cash, in an amount of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-seven Canadian Dollars and fifty-two cents (CAD 1,131,687.52), to be allocated as follows:

- an amount of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,131,685) shall be allocated to the nominal share capital;
- an amount of one Canadian Dollar and eighty-five cents (CAD 1.85) shall be allocated to the share premium account connected to the class A shares; and
- an amount of sixty-seven cents of Canadian Dollar (CAD 0.67) shall be allocated to the share premium account connected to the class B shares.

The Sole Shareholder further notes it was wrongly stated that the aggregate amount of one million one hundred and thirty-one thousand six hundred and eighty-seven Canadian Dollars and fifty-two cents (CAD 1,131,687.52) was forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder notes that the correct subscriptions are as follows:

- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A1 Shares;
- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A2 Shares;
- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A3 Shares;
- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A4 Shares;

- one hundred and sixty-six thousand one hundred and fifty-two (166,152) Class A5 Shares;
- fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B1 Shares;
- fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B2 Shares;
- fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B3 Shares;
- fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B4 Shares; and
- fifty-nine thousand five hundred and forty-five (59,545) Class B5 Shares;

all in registered form and all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, and an aggregate nominal value of one million one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,128,485) and to fully pay them up by way of a contribution in cash, in an amount of one million one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-seven Canadian Dollars (CAD 1,128,487) to be allocated as follows:

- an amount of one million one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,128,485) shall be allocated to the nominal share capital; and

- an amount of two Canadian Dollars (CAD 2.-) shall be allocated to the share premium account connected to the class A shares.

The Sole Shareholder further notes that the aggregate amount of one million one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighty-seven Canadian Dollars (CAD 1,128,487) is forthwith at the free disposal of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to rectify and amend article 5 of the Articles, to read, with effect ex tunc (thus as of 30 December 2015, being the effective date of the Deed), as follows:

**5.1.** The Company's share capital is set at one million one hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 1,147,385), represented by one million one hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-five (1,147,385) shares all subscribed and fully paid up, which are divided into the following classes of shares:

- one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-eight (168,778) class A1 shares (the Class A1 Shares);
- one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-eight (168,778) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-eight (168,778) class A3 shares (the Class A3 Shares);
- one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-eight (168,778) class A4 shares (the Class A4 Shares);
- one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seventy-eight (168,778) class A5 shares (the Class A5 Shares);
- sixty thousand six hundred and ninety-nine (60,699) class B1 shares (the Class B1 Shares);
- sixty thousand six hundred and ninety-nine (60,699) class B2 shares (the Class B2 Shares);
- sixty thousand six hundred and ninety-nine (60,699) class B3 shares (the Class B3 Shares);
- sixty thousand six hundred and ninety-nine (60,699) class B4 shares (the Class B4 Shares); and
- sixty thousand six hundred and ninety-nine (60,699) class B5 shares (the Class B5 Shares).

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, and the Class A5 Shares are hereinafter referred to individually as a "Class A Share" and collectively as the "Class A Shares".

The Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares, and the Class B5 Shares are hereinafter referred to individually as a "Class B Share" and collectively as the "Class B Shares".

The Class A Shares, the Class B Shares are collectively referred to as the "Tracker Shares", and individually, a "Tracker Share".

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

Except as determined by the Board, the Category A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the Company's direct or indirect investment in the share capital of LM Holdings Inc. (the A Investment).

Except as determined by the Board, the Category B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the Company's direct or indirect investment in the share capital of VPM Holdings Inc. (the B Investment).

Each Share entitles its holder to one vote.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles".

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees, and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company in relation to this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LV Acquisition Holdings, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Ordre du jour*

L'ordre du jour est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Décision de corriger une erreur contenue dans la cinquième résolution de l'acte de Maître Jean Seckler daté du 30 décembre 2015, (dépôt RCS L160007997) non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte) par lequel le capital social de L-V Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.762 (la Société) a été augmenté d'un montant d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.131.685) afin de le porter de son montant actuel à un montant d'un million cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.150.585), par voie d'émission de:

- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A1;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A2;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A3;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A4;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A5;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B1;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B2;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B3;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B5;

toutes sous forme nominative et ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacun.

3) Décision de corriger une erreur contenue dans la sixième résolution de l'Acte;

4) Décision de corriger une erreur contenue dans la septième résolution de l'Acte; et

5) Divers.

A présent, l'Associé Unique, agissant par le biais de son représentant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique constate qu'il a été indiqué, de manière erronée, que le capital social de la Société a été augmenté d'un montant d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 1.131.685) afin de le porter de son montant actuel à un montant d'un million cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 1.150.585), par voie d'émission de:

- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A1;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A2;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A3;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A4;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A5;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B1;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B2;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B3;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B5;

toutes sous forme nominative et ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,) chacune.

L'Associé Unique constate que le montant du capital social de la Société doit être augmenté d'un million cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.128.485) afin de le porter de son montant actuel à un montant d'un million cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.147.385) par voie d'émission de:

- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A1;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A2;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A3;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A4;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A5;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B1;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B2;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B3;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B5;

toutes sous forme nominative et ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique constate que les souscriptions suivantes ont été indiquées de manière incorrecte, c'est-à-dire:

- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A1;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A2;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A3;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A4;
- cent cinquante-sept mille deux cent soixante-huit (157.268) Parts Sociales de Catégorie A5;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B1;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B2;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B3;
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- soixante-neuf mille soixante-neuf (69.069) Parts Sociales de Catégorie B5;

toutes sous forme nominative et ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et un montant total d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.131.685), et à les payer entièrement par un apport en numéraire, en un montant d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-sept Dollars Canadien et cinquante et deux centimes (CAD 1.131.687,52) à allouer comme suit:

- un montant d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.131.685), devra être alloué au capital social nominal;
- un montant d'un Dollar Canadien et quatre-vingt-cinq centimes (CAD 1,85) devra être alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe A; et
- un montant de soixante-sept centimes de Dollar Canadien (CAD 0,67) devra être alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe B.

L'Associé Unique constate en outre qu'il a été indiqué de manière incorrecte que le montant total d'un million cent trente et un mille six cent quatre-vingt-sept Dollars Canadien et cinquante et deux centimes (CAD 1.131.687,52) était immédiatement à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique constate que les souscriptions correctes sont les suivantes:

- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A1;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A2;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A3;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A4;
- cent soixante-six mille cent cinquante-deux (166.152) Parts Sociales de Catégorie A5;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B1;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B2;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B3;
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B4; et
- cinquante-neuf mille cinq cent quarante-cinq (59.545) Parts Sociales de Catégorie B5;

toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et un montant total d'un million cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.128.485), et à les payer entièrement par un apport en numéraire, d'un montant d'un million cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept Dollars Canadien (CAD 1.128.487) à allouer comme suit:

- un montant d'un million cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.128.485), devra être alloué au capital social nominal; et
- un montant de deux Dollars Canadien (CAD 2,-) devra être alloué au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe A.

L'Associé Unique constate en outre qu'un montant total d'un million cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept Dollars Canadien (CAD 1.128.487) est immédiatement à la libre disposition de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de rectifier et de modifier l'article 5 des Statuts, afin qu'il se lise comme suit, avec effet ex tunc (donc avec effet au 30 décembre 2015, étant la date effective de l'Acte):

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars Canadien (CAD 1.147.385), représenté par d'un million cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.147.385) parts sociales, toutes souscrites et intégralement libérées, lesquelles sont divisées dans les catégories de parts sociales suivantes:

- cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit (168.778) Parts Sociales de Catégorie A1 (les Parts Sociales de Catégorie A1);
- cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit (168.778) Parts Sociales de Catégorie A2 (les Parts Sociales de Catégorie A2);
- cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit (168.778) Parts Sociales de Catégorie A3 (les Parts Sociales de Catégorie A3);
- cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit (168.778) Parts Sociales de Catégorie A4 (les Parts Sociales de Catégorie A4);
- cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit (168.778) Parts Sociales de Catégorie A5 (les Parts Sociales de Catégorie A5);
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (60.699) Parts Sociales de Catégorie B1 (les Parts Sociales de Catégorie B1);
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (60.699) Parts Sociales de Catégorie B2 (les Parts Sociales de Catégorie B2);
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (60.699) Parts Sociales de Catégorie B3 (les Parts Sociales de Catégorie B3);
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (60.699) Parts Sociales de Catégorie B4 (les Parts Sociales de Catégorie B4); et
- soixante mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (60.699) Parts Sociales de Catégorie B5 (les Parts Sociales de Catégorie B5).

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5 seront ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale de Catégorie A» et collectivement comme les «Parts Sociales de Catégorie A».

Les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4 et les Parts Sociales de Catégorie B5 seront ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale de Classe B» et collectivement comme les «Parts Sociales de Classe B».

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront ci-après désignées comme les «Parts Sociales Traçantes», et individuellement comme une «Part Sociale Traçante».

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les «Associés» et individuellement comme un «Associé».

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Traçante d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, et en portera la lettre correspondante.

Sauf tel que déterminé par le Conseil de Gérance, les Parts Sociales de Catégorie A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct ou indirect de la Société dans le capital social de LM Holdings Inc. (l'Investissement A).

Sauf tel que déterminé par le Conseil de Gérance, les Parts Sociales de Catégorie B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct ou indirect de la Société dans le capital social de VPM Holdings Inc. (l'Investissement B).

Chaque Part Sociale confère à son détenteur le droit à un vote.

Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associé(s) adoptée de la manière requise en matière de modification des Statuts.»

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/376. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016053709/359.

(160012138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Seshat Airport S.A., Société Anonyme,**

**(anc. MSEOF Airport S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 19.357.756,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Seshat Capital S.A., a joint stock company having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193285,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Seshat Airport S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117680, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in that time notary residing in Luxembourg, of June 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1689 of September 9, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, in that time notary residing in Esch/Alzette, of February 10, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 952 of April 9, 2015.

The Company has a share capital of nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six Euro (EUR 19,357,756.00) represented by nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six (19,357,756) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

#### *Resolutions*

I. The meeting resolves to accept the resignation of the present managers of the Company:

- Mr. Fatah Boudjelida, jurist, born on October 13, 1974 in Strasbourg (France), with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Mr. Olivier Ferres, jurist, born on July 29, 1961 in Montpellier (France), with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Mr. Keith O'Donnell, chartered accountant, born on January 12, 1968 in Dublin (Ireland), with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

and to grant them discharge for the exercise of their mandates until today.

II. The meeting resolves to change the legal form of the Company from that of a “Société à responsabilité limitée” into that of a “Société anonyme”, without discontinuity of its legal status, each shareholder receiving one (1) share of the “Société anonyme” in exchange of one (1) share of the former “Société à responsabilité limitée”.

The “Société anonyme” shall continue the bookkeeping and the accounting records held by the “Société à responsabilité limitée”.

The change of legal status is made on the basis of an independent auditor's report established by Mr. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, with professional address at 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, according to the Luxembourg Law of commercial companies, and in particular article 26-1 and 32-1 of the law, here annexed, which report states, that:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of SESHAT Airport S.à r.l. does not correspond at least to the legal minimum capital required of 31,000 Euros.”

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

III. The meeting resolves to change the Company's name from “Seshat Airport S.à r.l.” into “Seshat Airport S.A.”.

IV. In consequence the general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the Corporation and to set them as follows:

#### **I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1<sup>er</sup>** . There exists a public limited liability company under the name of Seshat Airport S.A. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company's registered office is established in the Municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## II. Capital, Shares

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six Euro (EUR 19,357,756.00) represented by nineteen million three hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty-six (19,357,756) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, entirely paid-up.

The shares shall be in registered form only.

**Art. 6.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 7.** The shares are freely transferable.

## III. Management

**Art. 8.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who shall assume all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

**Art. 9.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two (2) directors.

The board of directors shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The board of directors may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and the Articles.

**Art. 10.** The board of directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall be called managing directors.

**Art. 11.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all the directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented at the board of directors by another director, and a director may represent several directors.

The board of directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be

documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the directors, shall have the same effect as resolutions passed at a board of directors' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the directors.

#### IV. General meeting of shareholders

**Art. 12.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 13.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the third Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 14.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 15.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 16.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 17.** Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail).

Any shareholder may participate in a shareholders' meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who shall then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders shall appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### V. Audit

**Art. 18.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

## VI. Accounting Year, Allocation of profits

**Art. 19.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

## VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of 0.

## VIII. General provision

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

IX. The meeting resolves to appoint as directors until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2018:

- Mr. Fatah Boudjelida, prenamed;
- Mr. Olivier Ferres, prenamed;
- Mr. Keith O'Donnell, prenamed.

X. The meeting resolves to appoint as statutory auditor Ernst & Young, a joint stock company, having its registered office address at 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, until the annual shareholders' meeting convened for the approval of the annual accounts as of December 31, 2018.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Seshat Capital S.A., une société anonyme ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193285,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Seshat Airport S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117680, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1689, en date du 9 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 952, en date du 9 avril 2015.

La Société a un capital social de dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six Euro (EUR 19.357.756,00) représenté par dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six (19.357.756,00) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Résolutions*

I. L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuels de la Société:

- Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Monsieur Olivier Ferres, juriste, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Monsieur Keith O'Donnell, expert-comptable, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

II. L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme, sans changement de sa personnalité juridique, chaque associé recevant une (1) action de la société anonyme pour une (1) part sociale de l'ancienne société à responsabilité limitée.

La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base du rapport d'un réviseur d'entreprises établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle au 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, annexé aux présentes et qui conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués et décrits ci-dessus, rien n'a attiré notre attention, nous poussant à croire que la valeur des actifs nets de Seshat Airport S.à r.l. ne correspond pas au moins au capital social minimum requis de 31.000 Euros.»

III. L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de "Seshat Airport S.à r.l." en "Seshat Airport S.A.".

IV. En conséquence, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

#### **I. Dénomination, Objet, Durée, Siegel social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Seshat Airport S.A. (ci-après la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six Euro (EUR 19.357.756,00) représenté par dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-six (19.357.756,00) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Les actions sont uniquement nominatives.

**Art. 6.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 7.** Les actions sont librement transmissibles.

## III. Administration

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Le conseil d'administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, associés ou non.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividende en respectant la Loi et les Statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qualifiés dès lors d'administrateurs-délégués.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque administrateur, par écrit donné en original, par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut être représenté au conseil d'administration par un autre administrateur, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration requiert la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé (s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être

documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les administrateurs.

#### IV. Assemblée des actionnaires

**Art. 12.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 14.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

**Art. 15.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Pour autant que toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 17.** Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, donné en original, par télécopie ou courrier électronique, une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les actionnaires participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à l'assemblée.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale, qui procède à la nomination d'un secrétaire, actionnaire ou non. Les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui en exprime le souhait.

#### V. Surveillance

**Art. 18.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

#### **VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. La liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application du dernier alinéa de l'O.

#### **VIII. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

V. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé;
- Monsieur Olivier Ferres, prénommé;
- Monsieur Keith O'Donnell, prénommé.

VI. L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, jusqu'à la l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053891/439.

(160012844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,  
Before Maître us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

1. The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number OG-36785;

2. Canyon Value Realization Fund, L.P., a limited partnership formed under the laws of Delaware, with registered office at 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, Delaware, 19904, United States of America, registered with the Division of Corporations of the Secretary of State of the State of Delaware under the number 3951469; and

3. Canyon Balanced Master Fund, Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 132863;

here all represented by Mr Anthony Civico, Maître en droit, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal in California on 24 and 25 December 2015 and acting individually and with full power of substitution (the Proxyholder).

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above have requested the notary to enact the following:

- they are the shareholders of “Canyon Capital Finance S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two millions euros (EUR 2.000.000,-), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 116.434., and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 20 July 2006 under number 1399 (the Company). The articles of incorporation of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 Décembre 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- the share capital of the Company amounts to two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

- the agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. The adoption and restatement by the Company of new articles of incorporation, substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate; the new object clause should be read as follows:

“ **Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company.

The Company may further, for its own benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

The corporate objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it

being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity.”

#### Followed by its French translation

“ **Art. 3. Objet social.** L’objet de la Société est l’acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d’offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission d’obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu’elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d’activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l’autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu’associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d’intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l’accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

L’objet social de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, étant entendu que la Société n’entrera pas dans des opérations qui feraient qu’elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées.”; and

#### 2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the shareholders unanimously take, and require the notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolutions*

The shareholders resolved to amend the corporate objet and give the following wording:

**Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company. The Company may further, for its own benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

The corporate objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity”

### *Second resolution*

The shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company and more particularly to re-determine the corporate objects of the Company as set out above in the agenda and under the below Article 3, without however changing the name, the registered office, the share capital or the accounting year of the Company.

The articles of incorporation of the Company shall therefore be read as follows:

#### “ARTICLES OF INCORPORATION

**Art. 1. Definitions.** Unless the context requires otherwise, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of incorporation of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Canyon Capital Finance S.à r.l.
Company Law	means the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Written Resolutions	has the meaning given to it in article 11.
Shares	means the shares in registered form in the corporate capital of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Name and form.** The name of the Company is “Canyon Capital Finance S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by these Articles, the Company Law and the relevant legislation.

**Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company. The Company may further, for its own

benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

The corporate objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity.

**Art. 4. Duration of the Company.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Niederanven. The registered office may be transferred to any other town of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political, military, economic or social events which would jeopardise the normal activity of the Company at its registered office, or the communication between the registered office and persons abroad have occurred or are imminent. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 6. Corporate capital.** The subscribed corporate capital of the Company is set at two millions euros (EUR 2,000,000.-), represented by eighty thousand (80,000.-) Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The subscribed corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

In addition to the above paragraph, the General Meeting is authorised to acknowledge capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account (compte 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) in accordance with Luxembourg law.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A Shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid up on each Share, the transfer/subSCRIPTION of Shares and the dates of such transfer/subSCRIPTION as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares is established by the entry in the Shareholders’ register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.

The Company recognises only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict related to the ownership of a Share between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed corporate capital of the Company is reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a

Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected (i) by a written declaration of transfer recorded in the Shareholders' register, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or (ii) in accordance with the rules governing the transfer of claims provided for under article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may also accept as evidence of the transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee and deemed sufficient by the Company.

**Art. 9. Shareholders.** The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder holds all the powers conferred to the General Meeting.

**Art. 10. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

In these Articles, references to decisions made or powers exercised by the General Meeting refer to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

**Art. 11. Annual General Meeting - other General Meetings.** In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the registered office of the Company or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place and with the agenda as specified in the relevant convening notice.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of written resolutions (the Shareholders Written Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the Shareholders' register) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Written Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding on the Company. Once executed, they will be valid and binding on the Company in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Written Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be signed by all the Shareholders (or all the Shareholders attending a General Meeting, as the case may be) and shall be kept at the registered office of the Company.

**Art. 12. Convening notices, quorum, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Written Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to a General Meeting shall be sent at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting to each Shareholder by registered mail to the address appearing in the Shareholders' register held by the Company.

A General Meeting may be held without prior written convening notice if all the Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who does not need to be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or email to which a signature is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Except if otherwise provided by the Company Law or these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed corporate capital of the Company represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) who do not need to be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

The General Meeting shall appoint the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and determine their number, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

**Art. 14. Meetings of the Board.** The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers present and/or represented will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who does not need to be a Manager, will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the time and place as specified in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all the Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

A Board meeting may be held without prior written convening notice (i) if all the Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

Each Manager may waive the written convening notice by a written consent, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one (1) of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including by means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such written resolutions shall consist of one (1) or more documents containing the resolutions signed by each Manager. The date of the resolutions will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 15. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written resolutions signed by him/her/it and kept at the registered office of the Company.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Powers of the Board/Sole Manager.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

**Art. 17. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who does not need to be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager is also authorised to appoint a person, who does not need to be a Manager, in order to perform specific missions within the Company.

**Art. 18. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two (2) Managers or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the sole signature or joint signature of any person(s) (including any Manager) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of article 17 above, and only within the limits of that function.

**Art. 19. Liability of the Manager(s).** The Managers or the Sole Manager do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them individually or collectively in the name of the Company provided such commitments comply with these Articles and the Company Law. He/She/It/They is(are) authorised agent(s) only and is(are) therefore merely responsible for the execution of his/her/its/their mandate.

**Art. 20. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, by an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) or the independent external auditor, as the case may be, and determine their number, their remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and the independent external auditor may be re-appointed.

**Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

**Art. 22. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up, at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect inter alia the inventory, the Company's balance sheet, the profit and loss account together with the reports of the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and, as the case may be, of the statutory auditor (s) or the independent external auditor of the Company at the registered office of the Company.

**Art. 23. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Company as provided in article 6 of these Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate objects and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor(s) of the Company (if any) has(ve) stated in his/her/its(their) report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, as the case may be, the Sole Manager within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon request of the Company, to refund the excess to it.

**Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (which may be individuals or entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realisation of the assets and payment of the debts will be distributed to all the Shareholders in proportion to the Shares held by them.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and any agreement entered into from time to time by the Shareholders, if any."

Nothing else being in the agenda, the Meeting was closed.

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand eight hundred (EUR 1,800.-).

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

This deed having been read to the Proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said Proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Canyon Value Realization Master Fund, L.P., une exempted limited partnership constituée et régie par la loi des Iles Caïmans, ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships sous le numéro OG-36785,

2. Canyon Value Realization Fund, L.P., une limited partnership constituée et régie par la loi de l'état du Delaware, ayant son siège social au 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, Delaware, 19904 États-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3951469, et

3. Canyon Balanced Master Fund, Ltd., une limited company incorporated constituée et régie par la loi des Iles Caïmans, ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 132863,

ici représentée par Monsieur Anthony Civico, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en Californie le 24 et 25 décembre 2015, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution (le Mandataire).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elles sont les seules associés de Canyon Capital Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves L 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions euros (EUR 2,000,000.-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B. 116.434 and constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 31 mars 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juillet 2006 ayant pour numéro 1399 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 15 décembre 2015 non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- le capital social actuel de la Société est deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. L'adoption et la refonte des statuts de la Société essentiellement dans la forme attachée à la procuration, le mandataire étant autorisé et accrédité pour faire et agréer sur les changements et modifications tel qu'il/elle l'estime approprié; la nouvelle clause objet doit être lue comme suit:

“ **Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company. The Company may further, for its own benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

The corporate objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity.”

### **Followed by its French translation**

“ **Art. 3. Objet social.** L’objet de la Société est l’acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d’offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission d’obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu’elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d’activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l’autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu’associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d’intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l’accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

L’objet social de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, étant entendu que la Société n’entrera pas dans des opérations qui feraient qu’elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées.”; et

#### 2. Divers.

Ayant dûment considéré chacun des points de l’ordre du jour, les associés prennent à l’unanimité, et requièrent le notaire d’acter, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de changer l’objet social de la Société et de redéfinir comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** L’objet de la Société est l’acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs

de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

L'objet social de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de refondre totalement les statuts de la Société et plus particulièrement de redéfinir l'objet de la Société tel qu'entrevu dans l'ordre du jour et suivant l'article 3 ci-dessous, sans pour autant de changer la dénomination, le siège social, le capital social ou l'exercice social de la Société.

Les statuts de la Société doivent donc être lus comme suit:

#### “STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup> . Définitions.** À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plus d'un (1) Gérant a été nommé.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Ecrites des Associés	a la signification donnée à ce terme à l'article 11.

Société signifie Canyon Capital Finance S.à r.l.  
Statuts signifie ces statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Dénomination et forme.** La dénomination de la Société est «Canyon Capital Finance S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par ces Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

L'objet social de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Niederanven. Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Niederanven, par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans de telles circonstances, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par quatre-vingt mille (80.000,-) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

En surplus du paragraphe ci-dessus, l'Assemblée Générale est autorisée à reconnaître des apports au capital sans émission de nouvelles Parts Sociales, soit en numéraire, soit en nature, soit autrement dans les limites prévues par le droit luxembourgeois. Un apport au capital sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré au sein d'un compte de "réserve spéciale" (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") en conformité avec le droit luxembourgeois.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et intégralement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions et toutes sûretés accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse ainsi que tout changement d'adresse ultérieur à la Société par lettre recommandée.

La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse d'un Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit ayant trait à la propriété d'une Part Sociale entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

**Art. 8. Cession de Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer (i) par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou (ii) conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Associés.** La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

**Art. 11. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales.** Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social tel qu'indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale annuelle.

Nonobstant ce qui précède et à la discrétion absolue du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales se tiennent aux heures et lieu et avec l'ordre du jour tels qu'indiqués dans la convocation à cette Assemblée Générale.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, chaque Associé doit recevoir à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Ecrites des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Ecrites des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par tous les Associés (ou tous les Associés ayant participé à une Assemblée Générale, le cas échéant) et seront conservés au siège social de la Société.

**Art. 12. Avis de convocation, quorum, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Ecrites des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à l'Assemblée Générale, les avis de convocation écrits à toute Assemblée Générale sont envoyés par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale à chaque Associé à l'adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre et se parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

À moins que la Loi sur les Sociétés ou ces Statuts ne le prévoient autrement, les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit de la Société représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société requièrent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non. Si plus d'un (1) Gérant est nommé, ceux-ci constituent ensemble le Conseil.

L'Assemblée Générale nomme les Gérants ou, le cas échéant, le Gérant Unique et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, le cas échéant. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

**Art. 14. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore pour la réunion en question.

Le secrétaire, qui ne doit pas forcément être Gérant, sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Président ou deux (2) Gérants convoquent les réunions du Conseil, qui se tiennent aux heures et lieu tels qu'indiqués dans la convocation à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à la réunion du Conseil, les convocations écrites à toute réunion du Conseil sont envoyées à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion.

Une réunion du Conseil peut être tenue sans convocation écrite préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés à la réunion et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant aux heures et lieu préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut prendre part à une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues, à condition qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par ces Statuts et la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les résolutions du Conseil peuvent également être adoptées par écrit. De telles résolutions doivent consister en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

**Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et conservés au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de sa gestion journalière et de ses affaires.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société.

**Art. 18. Signatures autorisées.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) (incluant tout Gérant) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.

**Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Les Gérants ou le Gérant Unique, en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte(nt) aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle/eux individuellement ou collectivement au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes à ces Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Il(s) n'est(ne sont) qu'agent(s) autorisé(s) et n'est(ne sont) donc responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

**Art. 20. Surveillance.** Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas où la Loi sur les Sociétés le requiert, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, celle-ci ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse, à la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société et un inventaire dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter entre autres l'inventaire, le bilan de la Société, les comptes de profits et pertes ainsi que les rapports des Gérants ou, le cas échéant, du Gérant Unique et, le cas échéant du(es) commissaire(s) aux comptes ou du réviseur d'entreprises agréé de la Société au siège social de la Société.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 de ces Statuts, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le(s) commissaire(s) aux comptes de la Société (s'il y en a) a(ont) constaté dans son(leur) rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de la Société, lui en rembourser l'excédent.

**Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ces Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et à tout accord conclu de temps à autre par les Associés, le cas échéant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

#### *Coûts et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille huit cents euros (EUR1.800,-).

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, états civils et demeure, le Mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Civico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/419. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054139/840.

(160013800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

#### **Astorg VI, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.852.

#### *Excerpts of the amended and restated limited partnership agreement of the fund*

The present excerpt amends the following:

**1. Members who are jointly and severally liable.** Astorg VI (GP), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy, having its registered office at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.695, being the non-managing general partner (associé commandité non-gérant) of the Fund (the "General Partner").

**2. Management and Manager's powers.** The General Partner has appointed Astorg Asset Management to act as the manager (gérant) (the “Manager”) of the Fund in compliance with the 1915 Law.

The Manager is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy, having its registered office at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million three hundred thousand and two Euro (EUR 1,300,002), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.541.

The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Fund or in the management or control of the Fund and shall have no authority or right to act on behalf of the Fund in connection with any matter, or deal with any person on behalf of the Fund who or that is not a partner. The exercise by any limited partner of any right conferred shall not be construed to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Fund or in the control of the investments or other activities of the Fund and shall, as a consequence, not make such limited partner liable as a general partner (associé commandité) for the debts and obligations of the Fund for purposes of the 1915 Law or otherwise.

Subject to the other provisions of the limited partnership agreement, the Manager shall have the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Fund and to carry out any and all of the objects and purposes of the Fund in accordance with, and subject to the limitations contained in the limited partnership agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner. In particular, the Manager shall be in charge of the management and control of the Fund, including (without limitation):

(a) to receive applications for commitments to the Fund from prospective investors, to require prospective investors to provide such information as the Manager thinks necessary or appropriate in order to comply with any applicable anti-money laundering regulations and to admit, subject to the approval of the General Partner, such persons as limited partners by accepting on behalf of the Fund a commitment agreement executed and delivered by such persons;

(b) to admit transferee to the Fund in accordance with the provisions of the limited partnership agreement of the Fund and subject to the approval of the General Partner;

(c) to establish or acquire, and exercise rights in relation to, investment holding companies;

(d) to identify, evaluate and negotiate investment opportunities, to (or to agree to) acquire investments falling within the investment policy (either directly or through an investment holding company), to (or to agree to) sell, exchange or otherwise dispose of such investments and to prepare and execute investment agreements, subscription and shareholder's agreements, sale and purchase agreements and all other deeds documents and agreements in connection with the acquisition or disposal of investments (either personally or through an attorney or other agent);

(e) to enter into underwriting transactions, to acquire investments in a syndicate with other investors or to enter into bridging investments (in each case either directly or through an investment holding company);

(f) to borrow money (either directly or through an investment holding company) and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange, credit agreements and other instruments and evidences of indebtedness subject to the provisions of the limited partnership agreement of the Fund;

(g) to mortgage, charge, pledge, assign or grant a security interest to a finance provider of a security trustee or otherwise in all or any part of the Fund assets and to grant to any relevant lender power of attorney to issue draw-down notices or otherwise deal with and enforce all rights in relation to the commitments on its behalf in each case, in connection with any obligations of the Fund;

(h) to give guarantees, warranties and indemnities in relation to investments including any obligation of an investment holding company and/or portfolio companies and/or any other entity owned directly or indirectly, wholly or partly by the Fund as the Manager considers necessary or desirable;

(i) to monitor the performance of and, where appropriate, to appoint managers, executives, directors, members of management boards (directoire) or supervisory boards (conseil de surveillance), advisors (censeurs) or any other equivalent position in the portfolio companies, to exercise all rights conferred upon the Fund under the terms of any investment agreement or otherwise in respect of a portfolio company, to liaise with, consult, assist or procure assistance to be given to portfolio companies and investment holding companies and to receive fees from the latter and generally to take any action the Manager considers appropriate for the protection of Fund assets;

(j) to enter into forward exchange contracts and to invest in currency or currency futures or currency options or contracts for differences or other instruments (in each case whether directly or through an investment holding company) with a view to hedging currency or interest rate risk, provided that the omission to hedge or otherwise enter into arrangements to cover the risk of losses as a result of exchange or interest rate movements shall not constitute a breach of any duty owed to any person by the Manager and provided further that such hedge or arrangements are not entered into with a speculative purpose;

(k) pending the application of amounts drawn down pursuant to the limited partnership agreement of the Fund or received by the Fund (as the case may be), to place such amounts in deposit accounts or invest them in short-term instruments;

(l) to open and maintain bank accounts for and in the name of the Fund, to give payment and other instructions to banks in respect of such accounts and to receive and pay into such accounts commitments advanced by partners, investment income, sums arising on the disposal of investments and any other amounts received by the Fund;

(m) to discharge any obligations of the Fund, including paying the fees and expenses referred to in the limited partnership agreement of the Fund, and to provide against present or future contemplated obligations and contingencies;

(n) to pay or direct the Fund to pay all amounts of taxation for which the General Partner, the Manager, or any affiliates of such entities or the Fund is liable on behalf of any limited partner, provided that the Manager shall first give notice to such limited partner of such liability to taxation and shall use its reasonable endeavours at the expense of such limited partner to ensure that the amount assessed is in fact due, and to pay any amount of taxation in respect of which any partner or the Fund has been assessed in the name of the General Partner, the Manager, such affiliates or the Fund;

(o) to pay to any indemnified party (including the General Partner, the Manager and any Manager's affiliate) any amounts to which the Manager, acting in good faith, believes such person to be entitled pursuant to the provisions of the limited partnership agreement of the Fund;

(p) to make distributions to the partners in accordance with the terms of the limited partnership agreement of the Fund;

(q) to appoint a depository of the Fund assets and enter into a depository agreement between the Fund and this depository, and to give settlement and other instructions to such depository;

(r) to appoint an administrative, registrar and transfer agent and enter into an administrative, registrar and transfer agent agreement between the Fund and this administrative, registrar and transfer agent, and to give settlement and other instructions to such administrative, registrar and transfer agent;

(s) to engage such employees, independent agents (including placement agents), custodians, depositories, paying and collecting agents and professional or financial advisers or consultants as the Manager considers necessary or desirable in relation to the affairs of the Fund, who may be the Manager's affiliates provided that such engagements are on arm's length terms;

(t) to commence, conduct, defend or settle litigation relating to the Fund or to any of the Fund assets;

(u) to register and publish all such notices, statements or other documents as may be required pursuant to the 1915 Law to be registered and published in relation to the establishment of the Fund and in relation to any changes occurring in relation to the Fund (to the extent the General Partner becomes aware of any such changes);

(v) to take any action necessary to cause the Fund to qualify or continue to qualify as a "VCOC" within the meaning of the plan assets regulation or to cause the Fund to be treated, for US federal, state or local income tax purposes as a Fund and not as an association taxable as a corporation, including, without limitation, the filing of any elections or statements by the Fund with the applicable US authorities;

(w) to accept and retain for the Manager and/or the Manager's affiliates own account any and all transaction fees, investment related fees and abort fees including, for the avoidance of doubt, the prorata share of such fees regarding co-investment, if any. The offset amount shall be credited against and reduce the General Partner's income to the extent provided in the limited partnership agreement of the Fund;

(x) on behalf of and so as to bind the Fund as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the Manager may, in its reasonable opinion, consider necessary or desirable in connection with the exercise of its powers pursuant to the limited partnership agreement of the Fund or otherwise in the furtherance of the Fund's business;

(y) to make, execute, sign and file (i) the limited partnership agreement of the Fund, instruments, documents, or any counterparts thereof related to transfers of interests in the Fund made in accordance with the limited partnership agreement of the Fund, (ii) any amendments to the limited partnership agreement of the Fund, and (iii) all such other instruments, documents, statements and certificates which may from time to time be required by the 1915 Law and the AIFM Law, or any other law, or deemed necessary by the Manager to effect, implement and continue the valid and subsisting existence and the business of the Fund, or as otherwise provided for in the limited partnership agreement of the Fund;

(z) to enter into any side letter with limited partners;

(aa) to communicate, use and disclose information regarding the Fund and the limited partners, including the names of the limited partners and their respective interests in the Fund to prospective investors, to counterparties, to lenders, to service providers or to any person as required to comply with applicable laws, and as necessarily to appropriately administer the Fund and its portfolio and in particular to comply with applicable laws and regulations, including any anti-money laundering or anti-terrorist laws or regulations; the limited partner shall provide to the Manager, promptly upon request, all information that the Manager reasonably deems necessary to comply with such laws and regulations;

(bb) provided that the Manager shall not have power or authority to do anything that would contravene any provision of the limited partnership agreement of the Fund;

(cc) generally to do all other things on behalf of the Fund as may in the Manager's opinion be required in connection with or ancillary to the purposes or objectives of the Fund; and

(dd) to appoint or remove members of the advisory committee.

The Fund is bound towards third parties in all matters by the Manager or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Manager.

The Fund shall be exclusively represented by the Manager in accordance with its management authorities above-mentioned.

**3. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Fund commenced upon its formation, on 26 August 2015, and shall continue until the tenth (10<sup>th</sup>) anniversary of the final closing of the Fund, except in the event of early dissolution as provided for in the limited partnership agreement. This term may be extended at the initiative of the Manager, subject to the prior approval of the advisory committee, for two (2) successive one (1) year periods, provided that the partners are informed of such extension at least one (1) month prior to the date on which such extension takes effect.

*Extrait du contrat social modifié de la société*

Le présent extrait modifie ce qui suit:

**1. Associés solidairement responsables.** Astorg VI (GP), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000), inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.695, étant l'associé commandité non-gérant de la Société (l'«Associé Commandité»).

**2. Gérance et pouvoirs du gérant.** L'Associé Commandité a désigné Astorg Asset Management comme gérant (le «Gérant») de la Société conformément à la Loi de 1915.

Le Gérant est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social d'un million trois cent mille deux euros (EUR 1.300.002), et inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.541.

Les associés commanditaires ne participent d'aucune façon à la conduite des activités de la Société ou à la gestion ou au contrôle de la Société et n'ont aucun pouvoir ou droit d'agir pour le compte de la Société pour quelque sujet que ce soit, ou de traiter avec toute personne qui ne serait pas un associé, au nom de la Société. L'exercice par tout associé commanditaire d'un droit quelconque conféré par le contrat social ne constitue pas une participation par ledit associé commanditaire à la conduite des activités de la Société ou au contrôle de l'investissement ou d'autres activités de la Société et, par conséquent, ne rend pas ledit associé commanditaire responsable comme un associé commandité des dettes et obligations de la Société aux fins de la Loi de 1915 ou de toute autre disposition réglementaire.

Sous réserve des autres dispositions du contrat social, le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser les objectifs et les finalités de la Société, conformément à et sous réserve des restrictions prévues au contrat social, et pour prendre, à sa seule discrétion, toute mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable, sans autre action, approbation ou vote de toute personne, y compris de tout associé commanditaire. En particulier, le Gérant sera en charge de la gestion et du contrôle de la Société, incluant les fonctions suivantes (sans limitation):

(a) de recevoir les demandes d'engagements pour la Société des investisseurs potentiels, d'exiger des investisseurs potentiels de fournir des informations telles que le Gérant juge nécessaires ou appropriés afin de se conformer à toute réglementation anti-blanchiment en vigueur et à admettre, sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, ces personnes comme associés commanditaires par acceptation au nom de la Société du contrat de souscription signé et remis par ces personnes;

(b) d'admettre tout cessionnaire en conformité avec les dispositions du contrat social de la Société et sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité;

(c) de constituer ou d'acquérir, et d'exercer les droits en relation avec, des sociétés holding d'investissement;

(d) d'identifier, d'évaluer et de négocier des opportunités d'investissement, d'acquérir (ou accepter d'acquérir) des investissements relevant de la politique d'investissement (directement ou par l'intermédiaire d'une société holding d'investissement), de vendre, d'échanger ou autrement de disposer de ces investissements (ou accepter d'agir ainsi) et de préparer et de signer les contrats liés aux investissements, les contrats de souscription et les pactes d'actionnaires, les contrats de vente et d'achat et tous les autres actes et contrats en relation avec l'acquisition ou la cession d'investissements (soit personnellement soit par l'intermédiaire d'un représentant ou tout autre agent);

(e) de conclure des opérations de souscription, d'acquérir des investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs ou de conclure des investissements de transition (dans chaque cas, directement ou par l'intermédiaire d'une société holding d'investissement);

(f) d'emprunter de l'argent (directement ou à travers une société holding d'investissement) et de faire, émettre, accepter, endosser et signer les billets à ordre, traites, lettres de change, les contrats de crédit et autres instruments et titres de créance sous réserve des dispositions du contrat social de la Société;

(g) d'hypothéquer, nantir, transférer ou octroyer une sûreté à un fournisseur de finances d'un fiduciaire de sûreté ou autrement sur tout ou partie des actifs de la Société et d'octroyer à tout prêteur pertinent une procuration afin d'émettre des avis d'appel de fonds ou autrement de traiter avec et de faire respecter tous les droits en relation avec les engagements en son nom, dans chaque cas, en liaison avec toutes les obligations de la Société;

(h) de donner des garanties et des indemnités en relation avec les investissements, y compris toute obligation d'une société holding d'investissement et / ou des sociétés de portefeuille et / ou de toute autre entité détenue directement ou indirectement, en tout ou en partie par la Société que le Gérant estime nécessaire ou souhaitable;

(i) de surveiller la performance de et, le cas échéant, de nommer les gérants, les dirigeants, les administrateurs, les membres du directoire ou du conseil de surveillance, les censeurs ou toute autre position équivalente dans les sociétés du portefeuille, d'exercer tous les droits conférés à la Société selon les termes de tout contrat lié à l'investissement ou autrement à l'égard d'une société du portefeuille, d'assurer la liaison avec, consulter, assister ou procurer une assistance aux sociétés de portefeuille et aux sociétés holding d'investissement et de recevoir des commissions de ce dernier et généralement de prendre toutes mesures que le Gérant considère appropriées pour la protection des actifs de la Société;

(j) de conclure des contrats de change à terme et d'investir dans des devises ou des contrats de change à terme ou des options sur devises ou des contrats pour différences ou autres instruments (dans chaque cas, directement ou par l'intermédiaire d'une société holding d'investissement) en vue de couvrir les risques liés aux taux de change ou aux taux d'intérêt, étant entendu que l'omission de prendre couverture ou autrement, de conclure des arrangements pour couvrir le risque de pertes en raison des mouvements des taux de change ou d'intérêt, ne constitue pas une violation d'une obligation par le Gérant envers toute personne, et que de telles couvertures or arrangements ne sont pas effectués dans but spéculatif;

(k) en attendant l'utilisation des montants appelés conformément au contrat social de la Société ou reçus par la Société (le cas échéant), de placer ces sommes dans des comptes de dépôt ou de les investir dans des instruments à court terme;

(l) d'ouvrir et de maintenir des comptes bancaires pour et au nom de la Société, de donner paiement et autres instructions aux banques à l'égard de ces comptes et de recevoir et de payer sur ces comptes les engagements avancés par les associés, les revenus des investissements, les sommes découlant de la cession des investissements et tous autres montants reçus par la Société;

(m) de remplir toutes les obligations de la Société, y compris le paiement des commissions et dépenses visées dans le contrat social de la Société, et de se prémunir contre des obligations et éventualités présentes ou futures envisagées;

(n) de payer ou d'ordonner à la Société de payer tous les montants des impositions pour lesquelles l'Associé Commandité, le Gérant, tout affilié de ces entités ou la Société est responsable au nom de tout associé commanditaire, étant entendu que le Gérant doit préalablement donner notice à cet associé commanditaire de cette obligation fiscale et fera ses meilleurs efforts, aux frais de cet associé commanditaire, pour s'assurer que le montant calculé est dû en réalité, et de payer le montant de l'imposition due par tout associé ou la Société au nom de l'Associé Commandité, le Gérant, leurs affiliés ou la Société;

(o) de payer à toute partie indemnisée (y compris l'Associé Commandité, le Gérant et toutes les sociétés affiliées au Gérant) les montants pour lesquels le Gérant, agissant de bonne foi, pense qu'une telle personne ait droit conformément aux dispositions du contrat social de la Société;

(p) d'effectuer des distributions aux associés en conformité avec les termes du contrat social de la Société;

(q) de nommer un dépositaire des actifs de la Société et de conclure un contrat de dépositaire entre la Société et ce dépositaire, et de donner l'ordre de règlement et toutes autres instructions à ce dépositaire;

(r) de nommer un agent administratif, de registre et de transfert et de conclure un contrat d'agent administratif, de transfert et de registre entre la Société et cet agent administratif, de registre et de transfert, et de donner l'ordre de règlement et toutes autres instructions à ce dépositaire;

(s) d'engager des employés, des agents indépendants (y compris des agents de placement), des dépositaires, des agents payeurs et collecteurs et des conseillers professionnels ou financiers ou des consultants que le Gérant considère nécessaires ou souhaitables en ce qui concerne les affaires de la Société, qui peuvent être des sociétés affiliées au Gérant à condition que ces engagements soient conclus dans des conditions de concurrence normale;

(t) de commencer, de conduire, de défendre ou de régler tout litige concernant la Société ou l'un des actifs de la Société;

(u) d'enregistrer et de publier tous les avis, déclarations ou autres documents qui peuvent être requis en vertu de la Loi de 1915 qui doivent être enregistrés et publiés dans le cadre de la formation de la Société et en relation avec tous les changements qui peuvent affecter la Société (dans la mesure où l'Associé Commandité est informé de ces modifications);

(v) de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Société d'être qualifiée ou de continuer à être qualifiée comme un "VCOC" au sens du plan assets regulation ou pour permettre à la Société d'être traitée, à des fins fiscales américaines fédérales, étatiques ou locales comme un fonds et non comme une association imposable comme une société, y compris, sans limitation, le dépôt de toute élection ou déclaration faites par la Société auprès des autorités américaines compétentes;

(w) d'accepter et de conserver pour le Gérant et / ou les sociétés affiliées au Gérant sur leur propre compte, l'intégralité des commissions de transaction, commissions liés aux investissements et commissions d'interruption, y compris, pour éviter tout doute, la part au prorata de ces commissions en ce qui concerne le co-investissement, si jamais. Le montant de la compensation est imputé sur, et par conséquent diminué par, le revenu de l'Associé Commandité dans la mesure prévue dans le contrat social de la Société;

(x) au nom et de manière à lier la Société en tant que telle, de conclure, de faire et de réaliser des actes, documents, contrats, engagements, garanties et indemnités que le Gérant peut raisonnablement juger nécessaires ou souhaitables dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs en vertu du contrat social de la Société ou autrement dans la conduite de l'activité de la Société;

(y) de faire, exécuter, signer et déposer (i) le contrat social de la Société, des instruments, documents, ou tout homologue de ceux-ci liés aux transferts de participations dans la Société faits conformément au contrat social de la Société, (ii) les modifications du contrat social, et (iii) tous les autres instruments, documents, déclarations et certificats qui peuvent de

temps à autre être requis par la Loi de 1915 et la Loi GFIA, ou toute autre loi, ou jugés nécessaires par le Gérant afin de réaliser, mettre en oeuvre et de continuer l'existence valide et l'activité de la Société, ou requis par le contrat social de la Société;

(z) de conclure tout accord annexe (side letter) avec des associés commanditaires;

(aa) de communiquer, utiliser et divulguer des informations concernant la Société et les associés commanditaires, y compris les noms des associés commanditaires et leurs parts d'intérêts respectifs dans la Société à des investisseurs potentiels, à des contreparties, à des prêteurs, à des prestataires de services ou à toute personne ainsi que requis par les lois applicables, et de gérer de manière adéquate la Société et son portefeuille, et en particulier de se conformer aux lois et règlements applicables, y compris les lois ou règlements relatifs au blanchiment ou à la lutte contre le terrorisme; les associés commanditaires doivent fournir au Gérant, rapidement sur demande, toutes les informations que le Gérant juge raisonnablement nécessaire pour se conformer à ces lois et règlements;

(bb) étant entendu que le Gérant ne doit pas avoir le pouvoir ou l'autorité de faire tout ce qui serait contraire à une disposition du contrat social de la Société;

(cc) généralement faire toutes les autres choses pour le compte de la Société qui de l'avis du Gérant peuvent être nécessaires ou accessoires aux buts ou à l'objet de la Société; et

(dd) de nommer ou de révoquer les membres du comité consultatif.

La Société est liée envers les tiers à tous égards par le Gérant ou, le cas échéant, par toute personne à laquelle le Gérant déléguera le pouvoir de signature.

La Société sera exclusivement représentée par le Gérant conformément à ses pouvoirs de gestion mentionnés ci-dessus.

**3. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.** Les activités de la Société ont débuté à sa création, le 26 août 2015, et se poursuivront jusqu'au dixième (10<sup>ème</sup>) anniversaire de la date finale d'admission des investisseurs dans la Société (final closing), sauf en cas de dissolution anticipée tel que prévue dans le contrat social de la Société. La durée de la Société peut être prorogée à l'initiative du Gérant, sous réserve de l'approbation préalable du comité consultatif, pour deux (2) périodes successives d'un (1) an, étant entendu que les associés seront informés d'une telle prorogation au moins un (1) mois avant la date de prise d'effet d'une telle prorogation.

Référence de publication: 2016054049/272.

(160012999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Beaux Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 105.065.

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Giannino Stefano dit Stéphane BOSI, Directeur de banque, né à Monticelli (Italie) le 27 avril 1953, demeurant à L-1371 Luxembourg, 119 Val Sainte Croix.

2.- Candice BOSI, Enseignante stagiaire en Education Physique et Sportive, Fonctionnaire née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1984, demeurant à L-8227 Mamer, 59, rue des Eglantiers.

3.- Brice BOSI, Technicien, né à Luxembourg, le 15 mai 1986, demeurant à L-5762 Hassel, 2, rue des Champs.

Seuls associés de la société familiale BEAUX IMMO SARL société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 105.065,

constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 298 du 5 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2004, publié au dit Mémorial C, Numéro 484 du 24 mai 2005.

Lesquels comparants, tous les trois ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Gaston Diederich, en vertu de 3 procurations lui donnés le 31 décembre 2015, jointes en annexe au présent acte,

déclarant se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

1.- Reconduction de Mr Stephane BOSI au poste de gérant unique de la société pour une durée indéterminée et ratification, pour autant que de besoin, des engagements pris par ce dernier jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept cent cinq mille euros (EUR 705.000), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000.-) au montant de huit cent cinq mille euros (EUR 805.000.),

par l'émission de sept mille cinquante (7.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100) chacune, à libérer entièrement par l'incorporation de primes d'émissions de la société à due concurrence par les actuels associés comme suit:

1.- Giannino Stefano dit Stéphane BOSI, prédit, . . . . .	7048 parts sociales
2.- Candice BOSI, prédite, . . . . .	1 part sociale
3.- Brice BOSI, prédit, . . . . .	1 part sociale
TOTAL: . . . . .	7050 parts sociales

3. Réduction subséquente du capital social de la société à concurrence de sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 790.000),

pour le ramener de son montant actuel de huit cent cinq mille euros (EUR 805.000.-) à quinze mille euros (EUR 15.000.-) par l'annulation de sept mille neuf cents (7.900) parts sociales détenues par les actuels associés comme suit:

a.- Giannino Stefano dit Stéphane BOSI, prédit, . . . . .	7898 parts sociales
b.- Candice BOSI, prédite, . . . . .	1 part sociale
c.- Brice BOSI, prédit, . . . . .	1 part sociale

4.- Pouvoir au gérant afin de fixer les modalités de remboursement, le tout d'un commun accord avec les associés.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6.- Changement de la dénomination sociale de la Société en «Beaux Invest et Conseil S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

7. Ajoute d'un alinéa à l'article 3 des statuts relatif à l'objet de sorte que cet article 3 se lira par la suite comme suit:

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles pour compte propre, la gestion et la mise en valeur de ce ou ces immeubles pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité la société pourra en outre donner des conseils et prêter des services tel que la planification de financements à des fins d'investissements immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

8.- Divers.

Ensuite les comparants, par le biais de leur mandataire, prennent à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de reconduire Mr Stephane BOSI au poste de gérant unique de la société, et ce pour une durée indéterminée. Dans ce contexte ratification, pour autant que de besoin, de tous les engagements pris par ce dernier jusqu'à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de sept cent cinq mille euros (EUR 705.000.-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000.-) au montant de huit cent cinq mille euros (EUR 805.000.-),

par l'émission de sept mille cinquante (7.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-) chacune, à souscrire et à libérer comme dit ci-après.

#### *Souscription, libération*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés actuels comme suit:

1.- Giannino Stefano dit Stéphane BOSI, prédit, sept mille quarante-huit parts	7048
2.- Candice BOSI, prédite, une part	1
3.- Brice BOSI, prédit, une part	1
TOTAL: sept mille cinquante parts	7050

Elle a été intégralement libérée par l'incorporation en capital du compte de primes d'émissions à concurrence de sept cent cinq mille euros (EUR 705.000.-).

La preuve de l'existence du compte "prime d'émission" de la société susceptible d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2014 dûment approuvés et déposés au R:C:S Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Mr Stéphane BOSI en sa qualité d'associé majoritaire et gérant déclare pour autant que de besoin qu'à la date de ce jour le compte prime d'émission est toujours à la disposition de la société

### Troisième résolution

Ensuite les associés décident de réduire le capital social à raison de sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 790.000.-)

pour le ramener de son montant actuel de huit cent cinq mille euros (EUR 805.000.-) à quinze mille euros (EUR 15.000.-) par l'annulation de sept mille neuf cents (7.900) parts sociales au prorata des parts sociales détenues et le remboursement y afférent aux associés.

Suite à la réduction qui précède, les 150 parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1.- Giannino Stefano dit Stéphane BOSI, prèdit, cent quarante huit parts: . . . . .	148
2.- Candice BOSI, prèdite, une part: . . . . .	1
3.- Brice BOSI, prèdit, une part: . . . . .	1
TOTAL: cent cinquante parts: . . . . .	150

### Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au gèrant en vue de fixer les modalités de remboursement aux associés, le tout d'un command accord avec les associés.

### Cinquième résolution

Sur le vu des 2 rèsolutions qui prècèdent, l'article 5 des statuts aura dèssormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent (100) euros chacune."

### Sixième résolution

Les associés décident de changer la dènomination de la Société en «Beaux Invest et Conseil S.à r.l.» et modifient en consèquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dènomination de Beaux Invest et Conseil S.à r.l."

### Septième résolution

Les associés décident in fine d'ajouter à l'objet social la prestation de service et de conseil, de sorte que l'article 3 des statuts aura dèssormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles pour compte propre, la gestion et la mise en valeur de ce ou ces immeubles pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dèveloppement et au contròle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intèresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité la société pourra en outre donner des conseils et prester des services.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations gènèralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

### Estimation

Les frais incombant à la société suite au présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros (EUR 2500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire de ces derniers a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/602. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prèdite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054119/134.

(160013711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**Softpar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 66.181.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 27 janvier 2016 que:

- Monsieur Lionel Bonifazzi a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- Madame Karine Mastinu, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société à tenir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059149/15.

(160019413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**Duisburg Realty Investments I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.616.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 17 mai 2015*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

N. Patteet / K. Van Huynegem

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016060934/24.

(160022322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

—  
EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de l'associé unique, Mauro Moretti est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

THREE HILLS PARTNERS I S.à r.l.

Référence de publication: 2016060701/13.

(160021052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---